

VOUS CHERCHEZ UNE PLACE DE CRÈCHE EN ILE DE FRANCE ?



- Contactez la mairie de votre lieu de résidence.
- Renseignez vous auprès de votre employeur ou celui de votre conjoint

• Vous ou votre conjoint êtes agent de l'État?
Adressez votre demande sur le site de la Section
Régionale Interministérielle d'Action Sociale

<http://srias.ile-de-france.gouv.fr>



PLATEFORME RH
ILE DE FRANCE

